



N° de résolution
ou annotation

2018-10-158

2018-10-159

2018-10-160

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 1^{er} octobre à 19 h 30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroche, mairesse, Francine Fillion et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Dave Lachance et Danny Paré conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

Est excusée, Mme Francine Drouin.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018
4. Adoption des comptes de septembre 2018
5. Dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre 2018
6. Contribution au Centre d'archives de la région de Thetford
7. Contribution à la campagne 2018 d'Opération Nez rouge Thetford Mines
8. Demande d'autorisation à la CPTAQ par Francis Guillemette-Guay
9. Achat de bandes de patinoire pour le secteur de Broughton Station
10. Demande de cession d'une partie de terrain par Linda Clavet
11. Recrutement et embauche d'employés auxiliaires des travaux publics
12. Formation de la secrétaire-adjointe sur le logiciel comptable de CIM
13. Demande de passage porte à porte par la Fondation canadienne Espoir Jeunesse
14. Adhésion de la Municipalité au Conseil des aînés de la MRC des Appalaches et désignation d'un(e) élu(e) à l'assemblée générale annuelle
15. Travaux publics
16. Correspondance de la mairesse
 - 16.1. Comité des élus
17. Période de questions
18. Affaires nouvelles
19. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. Adopté.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018.

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018. Adopté.

4. ADOPTION DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU' un montant de 64 840,24 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 30 septembre 2018 inclusivement, pour un montant de 64 840,24 \$. Adopté.

5. DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE DE LA FIN DE LA PERIODE NEUF (9)

Le rapport budgétaire trimestriel de la fin de la période neuf (9) est déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.



N° de résolution
ou annotation

2018-08-161

6. CONTRIBUTION AU CENTRE D'ARCHIVES DE LA REGION DE THETFORD

ATTENDU QUE le Centre d'archives de la région de Thetford est reconnu comme étant l'unique service d'archives en région par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

ATTENDU QUE le Centre d'archives de la région de Thetford offre différents services en gestion documentaire aux organismes publics de la région;

ATTENDU QUE l'apport des 19 municipalités de la Municipalité régionale de comté des Appalaches (MRC) est essentiel au maintien d'un service d'archives reconnu dans la région de la MRC ;

ATTENDU QUE la contribution annuelle 2018 de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton est de 109,20 \$, à raison de 0,12 \$ per capita (910 X 0,12 \$).

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'appuyer le Centre d'archives de la région de Thetford et d'octroyer la somme de 109,20 \$ à titre de contribution annuelle. Adopté.

2018-10-162

7. CONTRIBUTION A LA CAMPAGNE 2018 D'OPERATION NEZ ROUGE THETFORD MINES

ATTENDU QUE la Municipalité désire maintenir son appui aux activités de l'Opération Nez Rouge Thetford Mines pour la saison 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement d'allouer une aide financière de 100 \$ à la campagne 2018 d'Opération Nez Rouge Thetford Mines. Adopté.

2018-08-163

8. DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ PAR FRANCIS GUILLEMETTE-GUAY

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a pris connaissance de la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par Francis Guillemette-Guay, demandeur, représentant les propriétaires Francis Guillemette-Guay, Jeackie Ouellet-Migneault, Dominic Laflamme, Isabelle Guillemette-Guay, Jonathan Fillion, et Jessie Guillemette-Guay propriétaires du lot 4 545 058 situé dans le 4e Rang de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QUE la demande présentée à la CPTAQ vise à obtenir l'autorisation pour les propriétaires à installer sur ledit lot, trois (3) roulottes et ou tentes roulottes à des fins de villégiature, de façon non permanente du 1^{er} juin au 1^{er} novembre de chaque année ;

ATTENDU QUE le lot 4 545 058 visé par la demande représente une superficie totale de 0,2618 hectare ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au *Règlement de zonage* de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QUE le demandeur a été rencontré et qu'il est informé du *Règlement de zonage* lequel précise le respect des dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton appuie la demande de Francis GUILLEMETTE-GUAY auprès de la CPTAQ. Adopté.

9. ACHAT DE BANDES DE PATINOIRE POUR LE SECTEUR BROUGHTON STATION

ATTENDU QUE les bandes de patinoire en bois du secteur Broughton Station doivent être remplacées en raison de leur état de détérioration, et que la Municipalité souhaite rendre disponible aux citoyens résidents du secteur, une infrastructure sportive hivernale;

ATTENDU QUE les bandes en aluminium recouvertes de polyéthylène offrent une grande résistance et une durabilité prolongée;



2018-10-164

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une soumission relative à l'achat de bandes de patinoire en aluminium recouvertes de polyéthylène totalisant 20 800 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de procéder à l'achat bandes de patinoire en aluminium recouvertes de polyéthylène au montant de 20 800 \$ taxes en sus. Adopté.

10. DEMANDE DE CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN PAR Mme LINDA CLAVET

La Municipalité désire effectuer une dernière validation auprès de la firme d'ingénierie afin de vérifier si la cession de cette portion de terrain ne représente pas un quelconque impact préjudiciable à la Municipalité en raison du passage sous terrain du réseau d'égout dans ce secteur.

En conséquence, ce sujet est reporté

11. RECRUTEMENT ET EMBAUCHE D'EMPLOYÉS AUXILIAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'embauche d'employés auxiliaires pour les travaux publics, notamment pour le déneigement des routes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser la mairesse et le directeur général à procéder au recrutement et à l'embauche d'employés auxiliaires. Adopté.

12. FORMATION DE LA SECRÉTAIRE-ADJOINTE AU VOLET FINANCE DU LOGICIEL DE LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

ATTENDU QUE le logiciel CIM est l'outil de gestion et de saisie de données utilisé pour l'ensemble des activités comptables de la Municipalité, dont l'évaluation et la perception des taxes municipales, la paye des employés, le paiement des fournisseurs, les comptes à recevoir, le bilan financier, etc.;

ATTENDU QUE la récente arrivée en poste de la secrétaire-adjointe ;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale a présenté une offre de service de formation d'une journée au regard de la comptabilité sur le logiciel CIM ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser l'offre de formation au montant de 525 \$ taxes en sus de CIM. Adopté.

13. DEMANDE DE PASSAGE DE PORTE À PORTE PAR LA FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE

ATTENDU QUE que la *Fondation canadienne Espoir Jeunesse* a présenté une demande d'autorisation de droit de passage de porte à porte contre dans le cadre d'une campagne de prévention et de sensibilisation les abus et les dépendances;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance de la prévention et de la sensibilisation au regard de ces problématiques ;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît le rôle que jouent déjà dans notre région les organismes communautaires, le réseau d'éducation, le réseau de la santé, et le service de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'expertise de ces partenaires régionaux et qu'elle collabore déjà avec ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, de maintenir les liens privilégiés avec nos partenaires régionaux, et de refuser la demande de droit de passage de porte à porte formulée par la *Fondation canadienne Espoir Jeunesse*. Adopté.

2018-10-165

2018-10-166

2018-10-167



N° de résolution
ou annotation

2018-10-168

14. ADHESION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL DES AINES DE LA MRC DES APPALACHES ET DESIGNATION D'UN(E) ELU(E) A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

ATTENDU QUE le Conseil des aînés de la MRC des Appalaches rassemble les organisations d'aînés, les organismes qui offrent des services aux personnes aînées, les municipalités et la MRC des Appalaches ;

ATTENDU QUE le Conseil des aînés a pour mission l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées de la région ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC des Appalaches sont invitées à adhérer à titre de membre du le Conseil des aînés et à déléguer un représentant à leur assemblée générale annuelle (AGA) du 23 octobre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton adhère au Conseil des aînés de la MRC des Appalaches, et désigne Mme Francine Fillion, conseillère, à titre de déléguée à l'AGA du 23 octobre 2018. Adopté.

15. TRAVAUX PUBLICS

Le directeur des travaux publics informe qu'il a dû intervenir auprès de jeunes ont fait du vandalisme derrière la caserne incendie.

Dix voyages de gravier brut sont nécessaires pour l'entretien du rang 14 Nord.

12. PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des citoyens

13. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE ET COMITES DES ELUS

Aucun.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

2018-10-169

15. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19 h 55. Adopté

France Laroche, mairesse

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

”

”

